

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section langues de France option occitan-langue d'oc, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Michèle ANDREANI
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Président

M. Hervé LIEUTARD
Professeur des universités

Académie de MONTPELLIER

Secrétaire générale

Mme Mélanie PIRCAR
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Membres du jury

M. Sylvan CHABAUD
Maître de conférences

Académie de MONTPELLIER

M. Jean-François COUROUAU
Maître de conférences

Académie de TOULOUSE

Mme Céline MARTEAU IMBERT
Personne à compétences particulières

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Cécile NOILHAN
Maîtresse de conférences

Académie de TOULOUSE

M. Martial PEYROUNY
Personne à compétences particulières

Académie de BORDEAUX

Mme Marjolaine RAGUIN
Maîtresse de conférences

Académie de TOULOUSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU